



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

A V I S P U B L I C

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné directeur général et greffier-trésorier de la susdite Municipalité.

ATTENDU QUE lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 14 juillet 2026 à 19h00, le conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de madame Sylvie Fortier et monsieur Danny Lacroix.

Nature et effets :

Autoriser la construction d'un nouveau garage d'une superficie de 124,86 m², portant la superficie totale des bâtiments accessoires sur le lot à 167,26 m² au lieu du maximum réglementaire de 10 % de la superficie du terrain (soit 146,80 m²). Il en résulte une dérogation de 20,46 m² par rapport à la norme établie.

Identification du site concerné :

Le lot 5 688 669, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 244, rue Lacroix.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À LAMBTON, CE 17^e JOUR DE JUIN 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

Certificat de publication

Je, Yves Deslongchamps, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de madame Sylvie Fortier et monsieur Danny Lacroix à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 17 juin 2026.

Yves Deslongchamps
Directeur général et greffier-trésorier

2026/06/17

Date